

KYOTO ET LES GAZ A EFFET DE SERRE : QUE L'ADEME ET LES PROMOTEURS EOLIENS ARRESENT DE PRENDRE LES FRANCAIS POUR DES IMBECILES !

D'après l'ADEME et les promoteurs, il faut absolument accepter l'éolien industriel pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et se conformer ainsi au protocole de Kyoto.

Regardons comment sont produits les GES en France. Un organisme spécialisé, le **CITEPA** (Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique) mesure tout cela depuis 1990 dans tout le détail voulu (www.citepa.org). Les six gaz pris en compte dans le protocole de Kyoto sont le CO₂, le CH₄, le N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆. Pour pouvoir additionner les effets de ces 6 gaz, un indicateur exprimé en « équivalent CO₂ », le **PRG** ou « Pouvoir Réchauffant Global » permet d'évaluer l'effet de chacun des gaz en question. Ex : si CO₂=1, CH₄=21 et N₂O=310, etc... (le CO₂ représente 70% du total)

La répartition par secteur en 2002 est la suivante (elle varie peu les années précédentes) :

1 – Résidentiel	14%
2 – Voitures particulières	12%
3 – Sylviculture	9,8%
4 – Culture	8,1%
5 – Elevage	7,0%
6 – Poids lourds	5,8%
7 – Tertiaire, commercial et institutionnel	5,1%
8 – Production d'électricité	4,5%
9 – Chimie	4,3%
10 – Minéraux non métall. Et matériaux de construction	4,3%
11 – Métallurgie des métaux ferreux	3,1%
12 – Véhicules utilitaires	3,0%
13 – Raffinage du pétrole	2,8%
14 – Traitement des déchets	2,1%
15 – Agroalimentaire	2,0%
16 – Papier, carton	1,5%
17 – Autres sources de l'agriculture	1,4%
18 – Biens d'équipement, matériaux de transport	1,2%
19 – Autres sources anthropiques	1,0%
20 – Autres secteurs de la transformation d'énergie	1,0%
21 – Autres secteurs de l'industrie	0,9%

On regroupe en général ces secteurs en gros paquets :

- agriculture/sylviculture	26%
- transport routier	21%
- industrie manufacturière	20%
- résidentiel tertiaire	19%
- transformation d'énergie (hors prod. d'électricité)	6,5%
- production d'électricité	4,5% ←
- autre transports hors transport routier	1%
- autres sources anthropiques	1%

On voit que l'éolien industriel ne peut absolument rien sur 95,5% des émissions de GES ! Et encore, dans la production d'électricité, certains secteurs ne pourront jamais être remplacés par l'éolien comme par exemple, les usines thermiques brûlant des déchets ou les centrales thermiques assurant la régulation de la demande.

Il faut alors comme le fait le lobby éolien, être vraiment stupide ou profondément malhonnête pour prétendre que l'éolien industriel va diminuer les émissions de GES. Pourquoi alors veulent-ils installer 10 à 14 GW éolien en 2010 et même 20 à 25 GW en 2015-2020 ?

Pour les promoteurs la réponse est évidente : c'est pour les énormes profits que le prix Cochet de rachat du kWh leur ramène malgré sa dégressivité dans le temps. La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a dénoncé cette rente : **« le tarif proposé se situe très au-dessus de toutes les estimations raisonnables des coûts de revient de la filière éolienne. Le développement de la spéculation liée aux réservations de sites depuis l'annonce de ce tarif est d'ailleurs révélateur de rentabilités tout à fait excessives : plus de 20% après impôts, garantis sur 15 ans [par l'Etat], même pour des sites moyennement ventés ».**

Pour l'ADEME c'est plus inquiétant car il s'agit d'un aveuglement de type religieux, doctrinaire et totalement sectaire. Pourquoi prétendre que l'éolien va contre toute évidence réduire les émissions de GES ? Il semblerait qu'une grande partie de la camarilla au commande sont des militants hyper fanatiques de la lutte contre le nucléaire. L'éolien industriel est devenu pour eux la possibilité de remplacer le nucléaire en tout ou très grande partie. Confortés chaleureusement par les promoteurs, confortés également par un fonctionnement en cercle fermé, arrivant à convaincre une partie de l'administration et des ministères, ils s'arquent et s'enferment dans une position ubuesque.

En fait la situation est encore pire. En effet, le taux de charge (nombre d'heures de marche à capacité maximale) de l'éolien industriel est au mieux de 25% en moyenne en France. Il faut donc réguler l'éolien avec 3 MWh thermiques pour chaque MWh éolien. Pour chaque MW éolien il faut 1 MW thermique. L'hydraulique est au bout de ses capacités et n'arrive plus à réguler seul, la demande. Le nucléaire manque totalement de flexibilité. Pour réguler 10 à 14 GW éoliens il faudra multiplier le parc thermique à flamme par au moins un facteur **quatre**, entraînant par la même un accroissement important des émissions de GES pour la production d'électricité.

Donc l'éolien industriel est non seulement dans l'impossibilité de réduire les émissions de GES, mais va en plus les augmenter.

Tout cela serait sans conséquence si l'on ne tenait pas compte du coût pour la collectivité. Le surcoût par rapport au nucléaire (13,2), l'extension nécessaire du réseau (3,6), et les centrales thermiques de réglage (1,7) représentent 18,5 milliards d'euros pour 14 GW installés en 2010. La France ne fabriquant pratiquement pas de machines adaptées et à 1 million d'euros le MW acheté à l'étranger, la balance des paiements va devoir sérieusement trinquer. Ces machines servent à fabriquer une énergie payée très chère par le consommateur (à travers la CSPE) et revendue à bas prix à nos voisins, avec en plus pour l'Espagne, le financement de la ligne THT pour évacuer ce courant. C'est beau l'écologie quand on la mélange à la finance ... (voir le rapport Burette du Conseil Général des Ponts et Chaussées)

Si l'on ajoute que l'éolien industriel ne produit aucun emploi permanent en France mais un emploi par MW chez le constructeur et si l'on tient compte des nuisances insupportables visuelles, sonores, infrasonores, paysagères, avifaune et la baisse de valeurs des habitations, on se trouve en face d'une belle et magnifique arnaque. Quand vous dites aux promoteurs et à l'ADEME que la directive européenne est sans contrainte ni pénalité, il faut les voir répondre, l'œil sur la ligne bleue des Vosges, le trémolo patriote dans la voix, : « oui, mais c'est la voix de la France !... » (et aussi sa balance des paiements et aussi le profit des promoteurs). S'ils se préoccupent tellement de la France, ils feraient mieux de se contenir : au colloque éolien de l'ADEME à Caen, ils ont traités les parlementaire de ladite France de « faux-culs » parce qu'ils considèrent que ces derniers « veulent » de l'éolien industriel mais ne font pas ce qu'il faut pour cela.